Situation sanitaire le 16 juin 2021 : adaptation de certaines mesures restrictives

L’évolution positive de la situation sanitaire mène à l’adaptation de certaines mesures restrictives.

Le Premier ministre a annoncé ce mercredi 16 juin 2021 :

- la fin du port du masque en extérieur sauf exceptions (regroupements, files d’attente, marchés, stades…). Les arrêtés préfectoraux sur le port du masque seront modifiés dès jeudi 17 juin 2021. En revanche, le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire (entreprises, magasins, transports…) ;
- la levée du couvre-feu à 23h dès le dimanche 20 juin 2021 ;

Par ailleurs, les jauges pour l’accueil du public sont maintenues jusqu’au 30 juin 2021.

Source : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Liens utiles
Site du Gouvernement